

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2025-069**

**L'an deux mille vingt-cinq, le 15 avril à 18 h**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 2 avril 2025

Nombre de délégués :

- en exercice : 29  
 présents : 23  
 votants : 27

**PRESENTS** : M. Daniel BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE et Mme Stéphanie TOESCA.

**ABSENTS Excusés** : M. Pierre VERGNOLLE, M. Jacques BLONDY, Madame Delphine PERRIER-GAY, M. Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET et M. Alain BLONDY.

**OBJET :**

Composition de la  
Commission Locale de Sites  
Patrimoniaux Remarquables

Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY  
Francis CUBERTAFON donne pouvoir Laurent GORYL  
Pascale BRACHET donne pouvoir à Annie ARNAUD  
Alain BLONDY donne pouvoir à Monique PLAZZI

**SECRETAIRE** : Stéphanie TOESCA

**Rapporteur** : R. POURCHET

Vu la délibération n°2022-013 du 10 février 2022 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé la création de la Commission Locale de Sites Patrimoniaux Remarquables (CLSPR), ainsi que sa composition ;

Vu la délibération n°2025-068 du 15 avril 2025 par laquelle le Conseil Communautaire a décidé de désigner au scrutin public les représentants siégeant au sein du collège élus de la CLSPR ;

Considérant les mouvements intervenus au sein du collège élus ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré à l'unanimité, compose la CLSPR comme suit :

**MEMBRES DE DROIT**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix

Monsieur le Maire de Saint-Yrieix-la-Perche, ou son représentant

Monsieur le Maire de Ségur-le-Château, ou son représentant

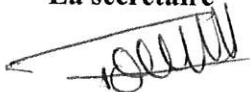
Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne, ou son représentant En son absence : Monsieur le Préfet de la Corrèze
Madame la Directrice de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, ou son représentant
Madame l'Architecte des Bâtiments de France de la Haute-Vienne, ou son représentant En son absence : Madame l'Architecte des Bâtiments de France de la Corrèze


MEMBRES NOMMES	
Collège Elus	
Titulaires	
Daniel BOISSERIE	Conseiller communautaire (commune de Saint-Yrieix)
Catherine L'OFFICIAL	Conseillère communautaire (commune de Saint-Yrieix)
Suppléants	
Pierre DAVID	Conseiller Municipal à Ségur-le-Château
Sandrine FUSADE	Conseillère Communautaire (commune de Saint-Yrieix)
Collège des Associations	
Titulaires	
Alain DARBON	Membre du Conseil d'Administration de l'Association « Sites & Cités remarquables »
Benoit SADRY	Délégué Départemental de la Fondation du Patrimoine ou son représentant
Suppléants	
Yves GARY	Vice-Président de l'Association « Plus Beaux Villages de France »
Guy LONGQUEUE	Membre du Bureau de l'Association « Plus Beaux Détours de France »
Collège des personnes qualifiées	
Titulaires	
Marc RAYNAL	Représentant de la CAPEB Haute-Vienne
Nadège LUSSEAU	Représentante du CAUE de la Haute-Vienne
Suppléants	
Thierry EMMANUEL	Représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Vienne
Mathieu PUEL	Architecte du Patrimoine

**La secrétaire**



**Stéphanie TOESCA**

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,  
**Le Président**



**Patrick DARY**